



Déclaration liminaire
au Comité Technique Local
du 15 novembre 2018



Évreux, le 15 novembre 2018

Monsieur le président,

Même si nous nous répétons, nous ne pouvons pas ouvrir cette séance sans parler des suppressions d'emplois. Le projet de loi de finances a annoncé la suppression de 2130 emplois à la DGFIP. En cumulé depuis 2002 notre administration a perdu 40 000 emplois.

En conséquence, les difficultés rencontrées pour faire face aux missions et à leur exercice génèrent une véritable souffrance au travail, des conflits éthiques et une perte de sens importante, source de risques psychosociaux avérés. Les personnels en témoignent largement au travers des différents baromètres sociaux.

Les agents qui se plaignent d'un changement trop rapide, voire perpétuel seront servis quand le directeur général, dans la foulée du discours de Gérard Darmanin, indique à la presse que la DG va continuer de restructurer le réseau de la DGFIP encore plus vite et encore plus lourdement de manière à resserrer significativement le nombre de nos implantations.

Des propos d'autant plus étonnants qu'ils sont en décalage complet avec l'orientation du ministre, et qu'il nomme « la déconcentration de proximité ».

Alors qui croire ? Que va-t-il se passer en matière de maillage administratif ?

L'avenir de nos missions est en grand danger: un simple examen empirique des évolutions en cours et de celles que portent les propositions ministérielles permet d'être objectivement éclairé: la création d'agences comptables conduirait à un transfert des agents de la DGFIP à la fonction publique territoriale pour suivre leur mission, avec une conséquence non négligeable sur leur statut et à terme leur rémunération.

Si la mission de recouvrement était effectivement en tout ou partie confiée à un opérateur unique qui peut affirmer que ce serait la DGFIP le maître d'œuvre ?

Comment doit-on qualifier l'entremise des employeurs dans le cadre du prélèvement à la source, sinon qu'il s'agit d'une privatisation ?

Comment nommer autrement que privatisation rampante les dispositifs d'accès des notaires au fichier immobilier et le contrôle allégé en partenariat des actes présentés à la publication ?

Le ministre s'est permis de remettre en cause les structures d'accueil des contribuables en soulignant que ceux-ci n'avaient pas toujours des réponses à la hauteur de leurs attentes.

Les auront-ils demain quand ces contribuables seront contraints, faute de pouvoir rencontrer physiquement un agent, d'utiliser uniquement le canal internet ?

Les auront-ils demain dans une maison de service public où les personnels de la DGFIP seront rares voire absents et pas forcément à même de maîtriser toute la fiscalité ?

Pour Solidaires Finances Publiques nous sommes véritablement face à un projet de profonde restructuration de la DGFIP qui passera par son auto destruction et au-delà, celle du modèle social républicain.

A cela viennent s'ajouter toutes les attaques portées contre les fonctionnaires que recèle le programme action publique 2022 au travers des 4 chantiers.

- Le dialogue social avec la suppression du CHS-CT. Pour les personnels et leurs représentants le CHS-CT constituait un lieu où l'administration pouvait être contrainte de tenir compte de l'avis des organisations syndicales avec souvent des retombées positives pour les agents.

Le risque réside dans le fait que les conditions de travail deviennent accessoires et soient supplantées encore plus qu'aujourd'hui par des aspects structurels et d'évolution de méthode de travail. Des CAP défigurées : le but poursuivi par le gouvernement est de les vider de leur substance.

- La contractualisation avec une volonté de contractualiser à tout-va.

- La rémunération, en effet, la DGAFP, sur ordre du gouvernement, entend ici interroger les différentes composantes de la rémunération que sont l'indiciaire et l'indemnitaire. L'objectif apparaît clairement : différencier, découpler et individualiser.

- et enfin l'accompagnement vers la sortie.

Pour Solidaires Finances Publiques il faut continuer à combattre et stopper ces réformes. C'est avec la mobilisation de toutes et tous que nous arriverons à cet objectif.

Concernant notre réunion du jour et le dialogue social, la fiche 6 que vous présentez sur l'articulation entre le CHSCT et le CTL n'est pas faite pour nous rassurer.

Pour Solidaires Finances publiques, les élus doivent être libres d'évoquer les sujets qui leur semblent importants. Dans votre document, vous indiquez que nous avons sollicité cette fiche. Cela n'est pas tout à fait exact, monsieur le président. En effet, lors de la dernière réunion du CHSCT vous avez indiqué que vous ne souhaitiez pas répéter les mêmes choses dans les deux instances et vous nous avez interrogé sur une méthodologie à mettre en œuvre.

Nous vous avons répondu que nous ne voyons pas concrètement où vous vouliez en venir et vous avez alors indiqué que vous feriez des propositions, cette fiche en est le fruit et Solidaires Finances Publiques ne l'a en aucun cas sollicitée. Par ailleurs, les règlements intérieurs des deux instances semblent déjà suffire largement.

Solidaires Finances publiques vous rappelle que le CTL et le CHSCT sont compétents pour aborder les questions d'organisation du travail ou d'introduction de nouvelles technologies. Ces deux instances ont donc par nature vocation à intervenir sur les mêmes sujets, ce qui vous conduit effectivement à vous répéter. Sans nul doute votre temps est-il précieux, mais celui à consacrer au dialogue social l'est tout autant. Nul besoin de vous préciser que vous n'êtes pas dans l'obligation de présider les deux instances.

Le CTL quant à lui n'a pas vocation à aborder les conditions de travail lorsqu'un CHSCT est placé auprès de lui. Cependant, elles sont très souvent liées à l'organisation du travail c'est pourquoi il est difficile, quand bien même nous en serions d'accord d'éviter ces questions.

De plus, certains sujets ne sont pas soumis à examen du CHSCT qui se réunit moins souvent que le CTL. C'est pourquoi, pour Solidaires finances publiques il est absolument inconcevable de valider de telles propositions.

Enfin, nous évoquerons les autres points dans le cadre de l'examen de l'ordre du jour.

Les élus Solidaires Finances Publiques au CTL.